

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 114

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190140

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Convention partenariale pour l'organisation du dispositif - D'un bon pas pour un bon poids - entre le Département de la Loire et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 114

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190140

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Convention partenariale pour l'organisation du dispositif - D'un bon pas pour un bon poids - entre le Département de la Loire et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le dispositif stéphanois "D'un Bon Pas pour un Bon Poids ", constitue une véritable offre en matière de prise en charge du surpoids chez l'enfant, selon les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

En partenariat avec le Département de la Loire, l'Agence Régionale de Santé Loire (ARS), la Direction Social, Santé Publique et Lutte Contre les Discriminations de la Ville de Saint-Étienne coordonne cette action qui vise à prendre en charge les enfants de 4 à 12 ans en surpoids.

Un suivi individuel pluridisciplinaire et gratuit est proposé avec des consultations infirmières, médicales, psychologiques et diététiques ainsi qu'un encadrement aux activités physiques.

□ **Motivation et Opportunité :**

Par cette convention, la Ville de Saint-Étienne et le Département de la Loire ont souhaité s'inscrire dans un partenariat facilitant l'atteinte des objectifs partagés par les 2 structures à savoir :

- améliorer le dépistage du surpoids, des enfants de moins de 12 ans,
- diminuer ou stabiliser chez l'enfant pris en charge la courbe IMC par l'acquisition d'un comportement alimentaire équilibré,
- augmenter la pratique d'une activité physique et sportive dans la durée,
- améliorer l'estime de soi,
- proposer un recours aux soins médicaux et psychologiques.

L'objectif général est de diminuer la prévalence du surpoids (obésité degré 1 et 2) pour les enfants domiciliés à Saint-Étienne, notamment pour les familles en situation de vulnérabilité.

□ **Contenu :**

Pour ce faire, le Département de la Loire et la Ville de Saint-Étienne s'engagent à mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation de cette action. Les parties sont tenues à une concertation et s'engagent à fournir un bilan qualitatif, quantitatif et financier de la mise en oeuvre de l'action.

Cette convention formalise un partenariat entre le Département de la Loire et la Ville de Saint-Étienne existant depuis 2002. Le Département prend en charge, pour la durée de la convention, 77 heures de vacation médicale.

La Ville de Saint-Étienne, quant à elle, assure le reste de la prise en charge du dispositif (coordinatrice, psychologue, éducateur sportif, diététicienne et temps médical).

La présente convention est conclue pour 2019, 2020 et 2021.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recettes : 15.000 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	6 000 € (hors masse salariale)	8 000 €		ARS 15 000 €(recette)		

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention partenariale pour l'organisation du dispositif " D'un bon pas pour un bon poids " entre le Département de la Loire et la Ville de Saint-Etienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Conseiller Municipal Délégué ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire original restera joint au présent dossier.

<p>Décision : Proposition adoptée</p> <p>Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)</p> <p>M. Georges ZIEGLER, Conseiller Municipal Délégué ne prend pas part au vote</p>	<p>Imputation budgétaire</p> <p>Dépenses : BP 2019 : chapitre 011 et 012, divers articles - chapitre 74 article 74718</p>
<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</p> <p>Cyril MEKDJIAN</p>	